

Questions Fréquemment Posées

J'ai créé mon compte Culturethèque. Que dois-je faire maintenant ?

Après avoir validé le formulaire que vous avez rempli pour créer votre compte, cliquez sur CONNEXION puis entrez l'identifiant et mot de passe que vous avez choisis. La page va se rafraichir et vous pourrez consulter notre collection de documents électroniques pour les télécharger ou les consulter en flux continu.

Pourquoi est-il indiqué que mon compte ne sera valide que pour 24 heures ?

Culturethèque n'est disponible que pour les membres des Alliances Françaises participantes, comme le FIAF. Cependant, n'importe qui peut essayer Culturethèque pendant 24 heures. Passé ce délai, seuls les membres d'une Alliance Française participante pourront continuer d'utiliser Culturethèque.

Faut-il que je sois membre du FIAF pour pouvoir utiliser Culturethèque ?

Oui, vous devez être membre du FIAF ou d'une Alliance Française participante. Cependant, vous pouvez gratuitement essayer Culturethèque pendant 24 heures, même si vous n'êtes pas encore membre d'une Alliance.

Quelle est la différence entre téléchargement et flux continu ?

Quand vous téléchargez un document, cela veut dire qu'il est installé sur votre ordinateur ou tablette. Vous pouvez donc le consulter sans être connecté à Internet. Vous pouvez aussi le transférer de votre ordinateur à votre liseuse de livres électroniques par exemple.

Lorsque vous consultez un document en flux continu, vous le lisez ou regardez « en direct » sur un ordinateur ou une tablette connectée à Internet. Vous ne pouvez pas le transférer sur une liseuse pour le lire plus tard. Lorsque vous regardez un film sur Netflix ou une vidéo sur Youtube, par exemple, c'est en flux continu.

Combien faut-il payer pour utiliser Culturethèque ?

C'est gratuit ! Il vous faut juste être membre d'une Alliance Française participante. Mieux encore, il n'y a pas d'amende de retard pour les livres électroniques. Ils s'effaceront simplement de votre liseuse après 14 jours.

Puis-je télécharger des livres sur ma liseuse ou faut-il que je les lise sur l'écran de mon ordinateur ?

Ça dépend. Certains livres électroniques peuvent être téléchargés, tandis que d'autres ne peuvent qu'être lu sur votre navigateur Internet. Des instructions vous diront dans quel cas de figure vous vous trouvez lorsque vous cliquerez sur le lien pour ouvrir le livre électronique qui vous intéresse.

Malheureusement, les livres électroniques qui sont sur Culturethèque ne peuvent pas être téléchargés sur un Kindle.

Est-ce que je peux télécharger des vidéos sur mon ordinateur ou ma tablette ?

Non, les vidéos sont uniquement disponibles en flux continu, comme Netflix ou Youtube.

Est-ce qu'il y a des films français sur Culturethèque ?

Non, mais il y a des dessins animés et des programmes télévisés pour les enfants, ainsi que des concerts et des vidéos d'auto-apprentissage.

Est-ce qu'il y a de la musique sur Culturethèque ?

Bien sûr ! Il y a désormais plus de 26 000 chansons de tous genres sur Culturethèque (IDTouch), disponibles uniquement en streaming.

Est-ce que je peux télécharger des magazines français sur mon ordinateur, ma liseuse ou ma tablette ?

Bien sûr ! Plus de 250 titres de magazines sont disponibles sur Culturethèque. Ils ne peuvent pas être téléchargés sur votre ordinateur, liseuse ou tablette, mais vous pouvez les lire en ligne avec votre ordinateur ou tablette, de la même façon par exemple que l'on peut lire l'édition en ligne du *Monde* ou du *New York Times* sur leur site Internet.

Quand va expirer mon compte Culturethèque ?

La date d'expiration de votre compte Culturethèque est la même que la date d'expiration de votre adhésion au FIAF ou à votre Alliance Française.

Comment télécharger un livre électronique ?

La Bibliothèque a préparé un document pour vous aider à télécharger des livres électroniques quel que soit le type d'appareil que vous utilisez (sauf Kindle, hélas). Il vous suffit de sélectionner le type d'appareil que vous utilisez : iPad/Mac, Nook/Android/PC/tablet. Vous trouverez ce document ici :

<http://www.fiaf.org/library/ebooks.shtml>

Pourquoi ai-je des messages d'erreur qui s'affichent lorsque j'essaye de télécharger des livres ou de regarder des vidéos ?

Veuillez consulter le document suivant pour vous aider avec ces problèmes :

<http://www.fiaf.org/library/documents/Culturetheque-FAQ-French.pdf>

J'ai oublié mon mot de passé. Comment puis-je le réinitialiser ?

Essayez d'entrer votre mot de passe. S'il est incorrect, un message s'affichera pour vous proposer de le réinitialiser.

J'ai oublié mon identifiant. Comment puis-je le réinitialiser ?

Si vous ne vous rappelez plus de votre identifiant, contactez la Bibliothèque de votre Alliance Française ou culturetheque@alliance-us.org

Est-ce que je peux me connecter à Culturethèque lorsque je voyage à l'extérieur des Etats-Unis ?

En raisons de restrictions légales et commerciales de droits d'auteur, Culturethèque n'est accessible qu'à partir d'une adresse IP qui est américaine.

Je suis connecté à Culturethèque mais je n'arrive pas à consulter *ToutApprendre.com* malgré plusieurs tentatives.

L'accès n'est pas possible si le nombre maximum d'utilisateurs simultanés est atteint. Essayez de nouveau un peu plus tard. Veuillez également noter que les ordinateurs fonctionnant sous MAC ou Linux, ainsi que certaines tablettes, ne peuvent pas accéder à tous les modules d'apprentissage.

Pour toute autre question, contactez culturetheque@alliance-us.org